



AVIS DE RECRUTEMENT D'UN-E CONSULTANT-E CHARGE-E DE REALISER UNE ETUDE SUR LA SITUATION DE LA DETTE EN COTE D'IVOIRE

1. PRESENTATION DE LA CSCI

Dans le souci de fédérer au mieux les actions des organisations de la société civile, afin de participer à la résolution pacifique de la crise ivoirienne de 2002, la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) a été officiellement créée, après plusieurs rencontres, le 21 octobre 2005.

Faïtère d'organisations apolitique, laïque, non régionaliste, non raciale et à but non lucratif, la CSCI comprend aujourd'hui quatre grands groupes ainsi réparties :

- Organisations Religieuses ;
- Organisations Professionnelles ;
- Organisations Syndicales ;
- Organisations non gouvernementales.

L'objectif général de la CSCI est d'influencer les processus politique, économique et social pour le bien-être des populations résidant en Côte d'Ivoire. Sa mission vise ainsi à promouvoir l'Etat de droit, la bonne gouvernance, les droits humains, la démocratie participative et inclusive.

Relativement aux politiques publiques, la CSCI a participé à la mise en œuvre de plusieurs initiatives dont celles relatives au Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), à l'Initiative Pays Pauvre Très Endetté, qui a abouti aujourd'hui à la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND).

En octobre 2015, après avoir reçu à son siège le Directeur Général du FMI en visite en Côte d'Ivoire, la CSCI a organisé un atelier de réflexion sur le thème : « **Financement du PND 2012-2015 et viabilité de la dette** », en collaboration avec la Fondation Friedrich Ebert.



A l'issue de cet atelier d'importantes recommandations été faites, notamment sur :

- Le financement du PND et la viabilité de la dette ;
- La dette extérieure du pays ;
- Le cadre et mécanisme de coordination de l'aide ;
- Le leadership national pour une coopération efficace en faveur du développement ;
- Le système d'information fiable de gestion de l'Aide Publique au Développement (APD) ;
- La Gestion des connaissances, le partage d'expérience sur les bonnes pratiques de la coopération sud-sud et triangulaire, et y compris la réforme des nations unies.

A ce jour, la CSCI assure le suivi citoyen d'un programme consécutif à l'annulation de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire par la France. Il s'agit du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D). La CSCI lance également au cours de cette année 2020 le suivi citoyen des Accords de Partenariat Economique signés entre la Côte d'Ivoire et l'Union européenne.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Candidate à l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) due à ses créances issues des différents gouvernements, la Côte d'Ivoire a atteint le point d'achèvement en Juin 2012 et a bénéficié d'un allègement total global de 60% de sa dette extérieure, qui lui a permis de passer d'un taux d'endettement extérieur par rapport à son PIB de 67 à 18%.

Sept ans après l'épuration de sa dette, le taux d'endettement du pays n'a fait que croître, pour atteindre 46,6% du PIB en 2019. Un taux qui reste inférieur au seuil de 70% au-delà duquel l'UEMOA considère le pays surendetté, mais qui interroge en raison de sa constante augmentation.

En outre, la crise économique mondiale déclenchée par l'épidémie de Covid-19 en 2020 a eu des conséquences graves sur les niveaux d'endettement de l'ensemble des pays en développement, notamment la Côte d'Ivoire. Le pays a d'ailleurs à ce titre bénéficié, et bénéficie encore, du moratoire sur le paiement de sa dette bilatérale, lancé par le G20 et le Club de Paris, depuis mai 2020. Moratoire qui s'applique sur l'ensemble des remboursements de sa dette bilatérale, y compris les remboursements destinés au financement du C2D signé avec la France, avec des conséquences encore incertaines, notamment au moment où le pays devra rembourser les échéances de dette suspendues. Il est également éligible au cadre commun de traitement de la dette lancé par le G20 et le Club de Paris fin 2020, mais n'en a pas encore fait la demande.



L'ensemble de ces facteurs concourent à alimenter les craintes d'un surendettement susceptible de replonger le pays dans une nouvelle crise de la dette ou dans un cycle d'insoutenabilité de la dette, avec toutes les conséquences économiques et sociales néfastes sur la population

Soucieux de disposer de meilleures outils pour mieux comprendre les enjeux et adopter une note de positionnement claire sur la problématique de la dette en Côte d'Ivoire, la CSCI a mis en place sa Commission thématique en charge de la dette et de la gouvernance. A travers cette Commission, la CSCI entend mener une étude sur la situation de la dette en Côte d'Ivoire.

C'est dans ce cadre qu'est envisagé le recrutement d'un-e consultant-e externe.

Cette initiative bénéficie du soutien de la Plateforme Dette et Développement de France (PFDD) en faveur des organisations de la société civile africaine assurant le suivi des C2D en Afrique.

3. OBJECTIFS

L'objectif général de cette étude est **de prévenir les impacts négatifs d'un éventuel surendettement du pays sur les conditions de vie de la population ivoirienne.**

Ses objectifs spécifiques sont de :

- Identifier les impacts de la politique actuelle d'endettement et de gestion de la dette (y compris demandes de moratoires et restructurations) ivoirienne, dans le contexte actuel, sur le financement des services publics de base (santé, éducation, services sociaux etc.) ;
- Fournir à la société civile les informations nécessaires à la formulation d'une stratégie de plaidoyer sur la dette du pays.



4. RESULTATS ATTENDUS

- La CSCI dispose d'informations vérifiées et indépendantes sur la dette ivoirienne ;
- La CSCI adopte une note de position sur la problématique de la dette ivoirienne ;
- La CSCI est en capacité d'élaborer des axes de plaidoyer citoyen sur la dette ivoirienne en vue d'appeler l'attention des gouvernants sur d'éventuels surendettements.

5. TACHES DU-DE LA CONSULTANT-E

Le-la consultant-e aura pour tâches de :

- a- Réaliser une étude sur la dette ivoirienne, visant à fournir à la société civile les éléments d'analyse nécessaires à un positionnement s'inscrivant dans les objectifs de transparence/redevabilité envers la société civile et de promotion de la primauté des droits humains dans la gestion de la dette :**
 - Établir un état des lieux et analyser la structure de la dette intérieure et extérieure ivoirienne : sa composition, ses créanciers, ses maturités, ses coûts (taux) ; sa viabilité ;
 - Décrire et analyser l'évolution de la dette intérieure et extérieure ivoirienne depuis 2012 (IPPTE) ;
 - Décrire et analyser le dispositif national de contraction et de gestion de la dette ivoirienne (efficacité, indépendance, transparence, redevabilité.) ;
 - Identifier et analyser la destination des prêts contractés : répertorier les projets financés par les ressources issues de la dette ; distinguer ce que financent les dettes (infrastructures, services publics ; valeurs ; emplois etc.) ;
 - Etablir le lien entre les ressources mobilisées au nom de la dette publique et les ressources régulièrement investies dans la mise en œuvre des projets ;
 - Identifier et analyser les éventuelles conditionnalités attachées aux prêts contractés par la Côte d'Ivoire auprès de ses créanciers ;



- Identifier les risques qui pèsent sur la dette ivoirienne (analyser les échéanciers de remboursement des dettes, notamment des eurobonds ; les impacts du moratoire dont bénéficie la Côte d'Ivoire depuis mai 2020 et des remboursements subséquents à partir de 2022) ;
 - Evaluer les impacts avérés et potentiels des dettes du pays et de leur paiement, sur le financement des services publics de base (notamment liés aux conditionnalités des prêts IFI).
- b- Organiser un atelier d'appropriation et de validation des conclusions de l'étude avec l'ensemble des parties prenantes de la CSCI, notamment les organes de gestion.**

6. LIVRABLES

Le-la consultant-e devra produire les livrables suivants :

- Une proposition de méthodologie pour la réalisation de l'étude et sa mise en débat/validation ;
- Le rapport d'étude (nombre de pages à préciser) en version électronique et en version papier contenant l'ensemble des sources et autres documents de référence ;
- Un projet de note de plaidoyer en lien avec les grandes conclusions et recommandations de l'étude ;
- Participation à l'atelier de validation de l'étude.

7. CONTRACTUALISATION ET REGLEMENT

Le-la consultant-e sélectionné-e signera un contrat de prestation de service avec la CSCI.

Le règlement de la prestation sera effectué par la CSCI de la manière suivante :

- Une première avance de 50% au moment de la signature et ;
- Un second versement du solde au moment de la transmission du **rapport définitif validé par la CSCI.**



8. DUREE DE LA MISSION

L'étude se déroulera sur une période **de 30 jours** à compter de la date de signature du contrat avec le-la consultant-e.

9. PROFIL ET QUALIFICATIONS DU-DE LA CONSULTANT-E

- Ingénieur, statisticien économiste ou diplômé des Universités et Grandes Ecoles ivoiriennes ou internationales avec des compétences académiques solides en évaluation, statistiques, économie, et gestion de projet ;
- Au moins quinze (15) ans d'expérience dans le domaine de l'audit et de la dette dont 5 ans à l'international (repérée par une diversité géographique des contextes de travail et par une variété des missions conduites ou réalisées) ;
- La connaissance de la société civile et de son l'environnement ; Conception de stratégies / politiques institutionnelles liées à des thématiques connexes à la dette ;
- Analyse des systèmes d'informations statistiques ;
- Expériences de travail dans différents pays francophones (une ou plusieurs expériences en Côte d'Ivoire seraient un atout)

Aptitudes didactique :

- Enseignement en milieu universitaire,
- Dispensation de formations à des professionnels.
- Expériences de coachings professionnels
- Excellentes aptitudes de communication orale et écrite en français.

10. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Un Curriculum Vitae ;
- Une lettre de motivation ;
- Une offre financière et technique.



**Convention de la Société
Civile Ivoirienne**



11. MODE DE SOUMISSION

Le dossier devra être transmis en format électronique à la CSCI à l'adresse convention225@gmail.com, ou version papier au siège de la CSCI à **Cocody - Angré, 8^{ème} Tranche, en face de l'hôtel Dippoka. Tel. : +225 27 22 42 49 31**

12. DELAI DE SOUMISSION

Le dossier complet devra être soumis au plus tard le 29 octobre 2021 à 12h00.

Fait à Abidjan, le 20 octobre 2021

Pour la CSCI
Le Coordonnateur National

M. MAHAMADOU Kouma